

GAZ SPÉCIAUX : USAGE DES BOUTEILLE



Rappel : l'emploi de bouteilles de gaz ou de mélanges spéciaux est admis pour un usage ponctuel et temporaire, obligatoirement arrimés à un chariot mobile ou un râtelier.



Local de stockage :

Une bouteille vide est aussi dangereuse qu'une bouteille pleine

Ranger les bouteilles debout

Fermer les bouteilles, même vides (retourner rapidement ces dernières au fournisseur)

Distinguer les bouteilles vides des bouteilles pleines

Séparer les bouteilles par famille de risque, stocker séparément les bouteilles de gaz inflammables

Entreposer et utiliser les bouteilles selon le principe de premier entré, premier sorti

Ne pas occulter les grilles d'aération et/ou les systèmes d'extraction

La température de stockage doit être inférieure à 50°C

Ne pas fumer à proximité des stockages, même extérieurs

MANUTENTION

Portez des gants adaptés et des chaussures de sécurité avant toute manutention

Remettre le chapeau avant tout déplacement et vérifier que les chapeaux de protection sont bien vissés

Pour relever ou coucher une bouteille, garder le dos droit et plier les jambes

Utilisez les chariots d'arrimage pour déplacer les bouteilles; arrimer la bouteille même pour les déplacements de faibles distances

Ne tournez pas le dos à une bouteille que vous venez de poser si elle n'est pas arrimée.

Prendre la bouteille par une main sur le chapeau et une sur l'ogive

Ne rattrapez jamais une bouteille qui tombe

Ne pas traîner, rouler ou faire tomber une bouteille

Local de travail

Sélectionner un volume de bouteille correspondant à la consommation nécessaire d'une année maximum

Ne jamais installer une bouteille dont l'étiquette a été enlevé : les couleurs d'ogive comme de corps de bouteille ne sont pas dictées par un code normalisé.

Seules les bouteilles en cours d'utilisation sont admises dans les locaux de travail. Le stockage y est interdit.

Ne pas installer derrière une fenêtre (exposition au soleil interdite)

Ne pas installer derrière une porte

Arrimez la bouteille à un mur, un chariot ou un râtelier (Les paillasses et les éléments de mobilier ne peuvent pas être utilisés)

Arrimer les bouteilles au 2/3 de leur hauteur à l'aide d'une chaîne ou d'une sangle

Vérifiez que les raccords et les détendeurs sont conformes au gaz installé

Vérifier l'état des joints avant raccordement

Changer tout détendeur qui est tombé pour garantir que l'embout n'est pas détérioré

Ne jamais manœuvrer le robinet ou les raccords avec de l'huile ou de la graisse; pas de clef

Installez le manodétendeur sur la bouteille.

Placez-vous hors de l'axe d'éjection du détendeur en ouvrant une bouteille : un flexible non branché "fouette"

Ouvrir la bouteille doucement.

Vérifier que le manomètre fonctionne

Vérifier que les raccords ne fuient pas

Certaines natures de gaz ont besoin d'un temps de stabilité pour être soutirées. Si rien ne sort, il faut attendre que les échanges gazeux se stabilisent. La température d'ambiance n'a aucune influence sur les échanges gazeux à l'intérieur de la bouteille.

Ne changez pas l'emplacement prévu d'une bouteille sans consulter la direction technique

Toute suspicion ou constatation de défaut sur la bouteille ou un de ses organes de raccordement doit faire l'objet d'une demande d'intervention auprès de la Ditam

Références

Législatives : Articles R4216-1 et suivants du Code du Travail pour l'Emploi et le stockage de matières explosives et inflammables

Bibliographiques : UVED – réglementation concernant le conditionnement et la sécurité mise en place pour l'utilisation de gaz comprimés

INRS ED953 – Manutention dans les laboratoires de chimie